



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative
« sauvons le vallon de la Valleyre »
p/a Stéphane Simon
Ch. de la Valleyre 17
1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRE OUVERTE

Municipalité du Mont-sur-Lausanne
Administration communale
Route de Lausanne 19
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Le Mont-sur-Lausanne, le 7 mars 2024

Objet : Préavis municipal concernant l'initiative populaire communale « Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! » - Demande de renseignements selon LInfo

Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

Nous vous savons très occupés à préparer le préavis municipal sur l'initiative « Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont ! », sans compter les différentes tâches communales qui incombent à la Municipalité. Cependant, nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'absence de réponse à nos courriers des 30 janvier et 20 février derniers.

Comme annoncé dans notre dernier courrier du 20 février, l'entreprise Taïga que nous avons mandatée a produit un rapport complémentaire établi par un biologiste agréé. Ce rapport est tout à fait éclairant sur les lacunes du dossier de l'entreprise de paysagistes Grept, société qui œuvre depuis 2021 pour l'asset manager GefiSwiss SA. Le rapport de Taïga est à la disposition de la Commune du Mont-sur-Lausanne. Une prise en charge par le SAF Le Mont, ou cas échéant, par la Commune du Mont-sur-Lausanne de la facture pour cet inventaire cartographique mandaté par l'association MontAvenir serait appréciée (s'agissant d'un complément d'étude, la facture que nous n'avons pas encore reçue a été devisée à moins de 2000.- TVA incluse).

Par ailleurs, et c'est l'objet principal de ce courrier, le comité d'initiative, représentant les signataires de l'initiative citée en objet souhaite, dans un contexte tendu de fake-news récurrentes, et **au titre de la Loi sur l'Information**, être renseigné dans un délai raisonnable sur les dépenses communales suivantes :

- le total des subsides reçus par le SAF Le Mont depuis la décision municipale de 1984 (travaux de géomètres),
- le montant des investissements déjà engagés et ceux projetés par la Commune du Mont au titre des nouveaux équipements communautaires pour la législature 21-26,
- les factures d'équipements ou modifications d'équipements de secteurs inclus dans le périmètre du Syndicat (comme par exemple celle concernant la rénovation de puits de chute et de travaux sur collecteurs – crédit demandé CHF 560'000.- en 2023).
- les frais en personnel communal dédié au traitement des PA cogérés avec le SAF,



LA VALLEYRE

EST EN DANGER !

Comité d'initiative

« sauvons le vallon de la Valleyre »

p/a Stéphane Simon

Ch. de la Valleyre 17

1052 Le Mont-sur-Lausanne

LETTRE OUVERTE

Vous avez, Madame la Syndique, expliqué dans les colonnes de Lausanne Cités que la population montaine, extrêmement clivée selon vos propos, risquait de devoir se prononcer sur des aspects de l'aménagement du territoire sans en comprendre tous les enjeux. Or aujourd'hui, vous avez la possibilité de l'aider à mieux appréhender la situation de la Commune du Mont-sur-Lausanne et d'être, qui sait, un peu moins clivée en accédant à notre légitime requête.

Nous vous adressons Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux nos salutations respectueuses.

Stéphane Simon
Pour le comité d'initiative

Copie email :

Me R. Mahaim, avocat du comité d'initiative